

Séance du : 28 septembre 2020

n°43/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonnet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de Mr Gilbert HEBRAD.

Mme HEBRAD DANIELI est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Lison GLEYES, Isabelle HAYBRARD DANIELI, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Mrs Gilbert HEBRAD, Brice ASENSIO, Bernard BARJOU, Serge BARTHES, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Jean-Pierre BOMBAIL, Guy BONDOUY, Pierre BRESSOLLES, Christian CAMINADE, Jean-Clément CASSAN, Christian CESSSES, Jacques DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Christian FABRE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Olivier GUERRA, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Christian MAZAS, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Bruno MOUYON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA,

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Mmes Reine EXPERT, Marielle PEIRO FOURNIER.

Mrs Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT, Olivier JURADO, Hervé RAMONDA, Charly SERRES, Pierre VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Avaient donné pouvoir :

En exercice : 63

Présents ou représentés : 59

Délégués suppléants non exprimés :

Mme Karine NAVARRO

Mrs Michel ARPAILLANGE, David LABATUT.

Excusés :

Mmes Christiane PALOSSE, Annie PERA.

Mrs Serge CAZENAVE, Didier CODECCO, François DEMANGEOT, Michel GALANT, Hubert CHARRIER, Serge KONDRYSZYN, Philippe LASMAN, Roger PEDRERO, Christophe PRADEL, John STEIMER.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonnet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Objet : Conventionnement avec le SYADEN

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu la délibération 26/2020 du 31 Aout 2020 portant Délégation au Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais,

Monsieur le Président rappelle que le PETR, territoire de projet à cheval sur les départements de l'Aude, la Haute-Garonne et du Tarn est composé de 4 communautés de communes : Terres du Lauragais, Lauragais Revel Sorézois, Castelnaudary Lauragais Audois et Piège Lauragais Malepère.

Déjà porteur du SCOT du Pays Lauragais, le PETR est depuis 2017, compétent pour élaborer le PCAET, réaliser l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et pour mettre en œuvre les missions du PCAET (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui auront été confiées dans le cadre du programme d'actions.

Par ailleurs, les statuts du PETR prévoient également la possibilité de réaliser la prestation de service suivante : « Dans le prolongement des compétences et missions citées en 3.1, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, tiers qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « conseil en énergie partagé ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement. »

Ce service de Conseil en énergie Partagé, porté par le PETR, est proposé uniquement aux communes Haut-garonnaises et Tarnaises, en complément de celui du Syaden pour les communes audoises.

Pour sa part, le SYADEN intervient au quotidien dans de nombreux domaines en lien avec la transition et la sobriété énergétique (distribution publique d'électricité, éclairage public, achats d'énergies, audits et gestion de patrimoine public) ainsi qu'avec le développement durable (électromobilité, production d'énergies renouvelables thermique ou électriques, aide à la valorisation des certificats d'économie d'énergie ...).

La présente convention de partenariat opérationnel a pour objet de définir les modalités par lesquelles le PETR du Pays Lauragais et le SYADEN entendent engager et développer des actions s'incluant dans les objectifs de la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et notamment ceux définis dans le PCAET du Pays Lauragais.

Cette convention « cadre » sera donc amenée à être complétée par des avenants plus opérationnels en vue de l'accomplissement d'actions ou de thématiques ciblées.

Le Comité syndical est ainsi appelé à prendre une délibération autorisant le Président du PETR ou son représentant à signer une convention de partenariat avec le SYADEN telle que présentée.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le SYADEN telle qu'annexée à la présente délibération

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président ou son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 28 septembre 2020.

Le Président



Gilbert HEBRARD